



## Vacance locative et charges locatives

-----  
Par Echo

Bonjour,

Lors d'une vacance locative entre 2 locations, est-il possible de déduire les charges locatives récupérables et la TOEM relatives de cette période, des revenus fonciers? Y a t il un texte ou je pourrais trouver cette information?

Merci d'avance

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Echo,

Votre question est assez générale.

Je vous donnerai donc une réponse de même genre.

Si vous pouvez déduire des charges de vos revenus fonciers, alors la partie de charges locatives qui reste à votre charge du fait de l'absence de locataire peut être ajoutée à votre déficit foncier.

Mais le fisc peut vous demander de prouver que vous avez tout fait pour que votre logement ne soit pas vacant.

Il doit bien y avoir un texte dans le CGI, par exemple dans l'article 156, mais sa lecture est indigeste.

Il va bien y avoir un spécialiste qui vous répondra.

-----  
Par Echo

Merci